



## Consultation générale des Personnels 20 octobre 2011

### 2006-2011 : défendre pied à pied l'enseignement agricole public régional en **Basse-Normandie** !

En 2006, lors de la précédente consultation générale des personnels, le SNETAP-FSU a reçu votre confiance en obtenant 52,8% des votes exprimés. Le SNETAP-FSU avait donc remporté ainsi 6 sièges sur 10 au CTPR (comité technique paritaire régional) et 4 sièges au CREA (comité régional de l'enseignement agricole). **Le SNETAP-FSU est ainsi la première organisation représentative des personnels de l'enseignement agricole public de Basse-Normandie.** C'est la seule organisation syndicale véritablement multi-catégorielle et présente dans tous les EPL de la région.

Forts de cette légitimité électorale, les élus SNETAP-FSU- n'ont cessé de défendre le service public d'éducation contre lequel se sont multipliées les attaques du gouvernement, du ministère, de la DGER et de la DRAAF. A tous les niveaux, ils se sont impliqués pour la défense des statuts de tous les personnels, pour l'amélioration de la qualité de la formation en exigeant le respect des référentiels, des statuts des personnels, pour la défense, le maintien et l'amélioration des dotations en personnels qui composent un établissement.

Et notre détermination demeure intacte à relever l'enseignement agricole public régional malgré les assauts menés contre celui-ci. **Ainsi, en 2010 l'EAP régional scolarisait seulement 28% des élèves** alors que le réseau MFR favorisé par un financement avantageux et soutenu par les pouvoirs politiques aussi bien locaux que nationaux n'a cessé de progresser. Parce qu'au SNETAP-FSU nous refusons la fatalité et le découragement, nous continuerons à dire **NON** aux suppressions d'emplois, à la diminution de la DGH, aux conditions de travail qui se dégradent chaque année pour **toutes** les catégories de personnel, aux plafonnements des effectifs élèves qui nous empêche d'accueillir des élèves ou étudiants, aux fermetures de classes, aux classes surchargées multi-optionnelles et aux pseudo réformes qui ne visent qu'à faire des économies.

**Si comme nous, vous refusez ce démantèlement du service public d'éducation agricole, votez SNETAP-FSU le 20 octobre prochain pour l'élection du Comité Technique Régional.**

**Continuons la lutte en allant de l'avant ensemble !**

**VOTEZ pour les représentants des personnels présentés par le SNETAP-FSU en Basse-Normandie : un syndicat multi-catégoriel, un syndicat présent dans chaque établissement de la région, au plus près des personnels, un syndicalisme de terrain, pragmatique et efficace qui n'est ni un syndicalisme de compromission ni un syndicalisme radical sans actes !**

### **Liste des candidats**

<b>Civilité</b>	<b>Nom, Prénom(s)</b>	<b>Direction / Établissement et site</b>
M	Nicolas LE BORGNE	LEGTPA DU MANOIR
MME	Lydie PRIEUR	LEGTA LE ROBILLARD
M	Thierry RAYNAL	LEGTA SAINT-LÔ -THERE
MME	Marie BUNEL	LPA VIRE
M	Joël BOUDIN	LEGTPA DU MANOIR
M	Olivier LECLAIR	LEGTA SEES
MME	Clara MONNIER	LEGTA LE ROBILLARD
MME	Claire CHUPPE	LPA VIRE
MME	Anne LE QUERE	LEGTA LE ROBILLARD
M	Stéphane BILLARD	LEGTA SEES
M	Laurent PERRIER	LPA VIRE
MME	Christine SIMON	LPA VIRE
MME	Axelle CLEMENCEAU	LEGTA SEES
M	Pierre CHAMPEYROL	LEGTA LE ROBILLARD
M	Fabrice RAULT	LEGTA SEES
MME	Murielle HUBERT	LEGTPA DU MANOIR
M	Étienne HY	LEGTPA DU MANOIR
MME	Marie-Pierre ETARD	LPA VIRE



Le service public,  
on l'aime, on le défend

# Le Comité Technique Régional?

## Qu'est-ce que c'est??

Le Comité Technique Régional remplace le Comité Technique Paritaire Régional.

La parité qui était la base du précédent comité, n'existera plus. Seuls les représentants des personnels élus du CT régional voteront pour donner un avis. Lorsqu'un projet de texte recueillera un vote défavorable unanime, le projet fera l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération sera organisée.

Les comités techniques seront consultés :

- sur l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- sur les évolutions technologiques et les méthodes de travail des administrations, établissements ou -services et sur leur incidence sur les personnels ;
- sur la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- sur l'insertion professionnelle ;
- sur l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;

Le comité technique bénéficiera du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et pourra le saisir de toute question.

## ***Cf: Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État***

Comment voter?

- **Un bureau de vote sera installé dans chaque EPL (sauf sur le site d'Alençon où le vote sera fait par correspondance) et il sera ouvert de 8h30 à 16h. La couleur de l'enveloppe et du bulletin pour l'élection du Comité Technique Régional (CTR) est la blanche. Il ne faut pas oublier que le même jour, nous voterons pour renouveler le Comité Technique Ministériel (CTM) et le Comité National de l'Enseignement Agricole Public (CTEAp) et pour ces votes la couleur de l'enveloppe et du bulletin est le rose pour le CTM et le jaune pour le CTEAp. Pour ces trois scrutins le SNETAP-FSU présente une liste.**
- **Si vous êtes absent ce jour-là, vous pouvez voter par correspondance, mais vous devez avoir posté votre vote le 10 octobre au plus tard (c'est une précaution et non une obligation) et si celui-ci arrivait après le 20 octobre, il ne serait pas pris en compte.**

**Nicolas LE BORGNE - Secrétaire régional Basse-Normandie - EPL du Manoir**

[ *mél* :nicolas.le-borgne@educagri.fr]